



la clause de non concurrence est elle applicable?

Par **fgobin**, le **06/01/2010** à **09:47**

Bonjour,

J'ai actuellement un poste en CDI de commercial dans une entreprise A. Dans mon contrat, il y a une clause de non concurrence.

Je convoite un poste d'acheteur dans une entreprise B (qui est concurrente directe de A)

Dans le cas où j'accède à ce poste d'acheteur, mon employeur actuel peut-il me poser des problèmes sachant que je n'ai pas signé mon contrat? La clause de non concurrence est-elle valable?

Merci d'avance pour votre réponse.

Cordialement

Par **miyako**, le **07/01/2010** à **00:06**

Si rien n'est signé, il n'y a pas de clause de non concurrence, donc vous êtes libre; cependant attention, malgré tout vous êtes soumis au devoir de loyauté, comme tout salarié avec ou sans clause.
suji Kenzo

Par **fgobin**, le **07/01/2010** à **20:36**

Bonjour,

Merci pour votre réponse.

Cordialement